

Procès-verbal de séance

Séance du 05 juin 2026

L'an 2026 et le 05 juin à 21 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence d'ALBARO Michel, Maire

Présents : Mesdames GEGU Françoise, HENRION Valérie, ZAHZOUH Valène, GOARIN Elisabeth
Messieurs ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE BETHMANN olivier, LEGRIS Olivier, TROGNON Luc, GIRARD Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur CAMILLERI Vincent à Madame Elisabeth GOARIN
Madame VERON Nadine à Monsieur TROGNON Luc
Madame FOUAD Nadia à Monsieur BREMARD Frédéric
Madame GUILLON Monika à Monsieur GIRARD Didier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10
- Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 01/06/2026

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BREMARD

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

D_2026_05_01 – DM n°2-résultat reporté

D_2026_05_02- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention relative à la chaudière du futur restaurant scolaire avec le SIEGE 27

D_2026_05_03- Création d'un poste de rédacteur administratif

D_2026_05_04 - Subventions aux associations

D_2026_05_05- Création d'une maison de service

.....

Approbation des PV précédents des 17 et 27 avril 2026

Le PV du 17 avril a été approuvé à l'unanimité : 14 voix pour

Le PV du 27 avril est approuvé à la majorité (une abstention car absence le jour de la séance).

13 voix pour- 1 abstention

DM n°2-résultat reporté
réf : D 2026 05 01

Rapporteur : Michel ALBARO

A l'unanimité (pour : 14/ contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : //2026

Et publication ou notification du : //2026

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention relative à la chaudière du futur restaurant scolaire avec le SIEGE 27

Réf : D_2026_05_02

Rapporteur : Michel ALBARO

Les couts du projet ont augmenté depuis la signature de la dernière convention.

Les analyses prospectives démographiques doivent nous amener à une certaine prudence et une stratégie augmentée. C'est-à-dire qu'il faudra établir un « business plan » pour une portabilité des repas vers une autre école telle que celle de la commune voisine Villiers en Désœuvre. Des contacts ont été pris d'ores et déjà avec les élus.

Monsieur Olivier DeBethmann indique que les livraisons en liaisons froides impliquent une chambre de refroidissement dans le bâtiment.

Monsieur Michel ALBARO propose un comité de réflexion autour de cette réflexion.

Monsieur Olivier DeBethmann et Madame Françoise Gegu propose de participer à ce comité de réflexion.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil **AUTORISE monsieur le Maire**

A la majorité (pour : 13/ contre : 0 / abstention : 1)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le :

Et publication ou notification du :

Création d'un poste de rédacteur administratif

Réf : D_2026_05_03

Rapporteur : Michel ALBARO

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DECIDE** de créer un poste de rédacteur territorial administratif

A l'unanimité (pour : 14/ contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 13/ 06 /2026

Et publication ou notification du : 13/06 /2026

Subventions aux associations

Réf : D_2026_05_04

Rapporteur : Monsieur Didier GIRARD, propose au vote l'attribution des subventions suivantes :

Associations domiciliées sur la commune de Breuilpont

Association familiale d'ici et d'ailleurs : jeu de société, marche, peinture, marches, théâtre : 2400

Les belles mécaniques de Breuilpont : 450

Breuilpont Modèle Air Club: 450

Rando vallée d'Eure : 450

Football Club Garennes-Bueil-La Couture Boussey-Breuilpont : 900

Rendez-vous des lutins : 450

APA gym sénior : 400

Il est à noter que le comité des fêtes ne percevra pas de subvention cette année car la subvention servait à financer le feu d'artifice et les activités artistiques à la fête du village. Cette année c'est la municipalité qui va prendre en charge le coût financier de la fête du village donc il n'y a plus de raisons de verser une subvention.

Association domiciliée hors commune.

Croix rouge française (Gaillon) : 100

Société Protectrice des animaux -SPA de l'Eure (Evreux) : 100

Resto du cœur (Gravigny) : 100

Centre de formation d'apprentis inter consulaire de l'Eure (Val de Reuil) 150 (3 apprentis de Breuilpont)

Judo et Jujitsu club (Pacy sur Eure) : 100 (10 licenciés de Breuilpont)

Karaté club (Pacy sur Eure) : 50 (5 licenciés de Breuilpont)

ESVE Athlétisme (Pacy sur Eure) : 30 (6 licenciés de Breuilpont)

REVE 27 (Pacy sur Eure) : 20 (2 licenciés de Breuilpont)

AMSE : Amis des monuments et sites de l'Eure (Evreux) : 100

AP-PA- Amicale Pongiste de Pacy Menilles (Pacy sur Eure) : 50€ (5 licenciés de Breuilpont)

Arpège (Pacy sur Eure) : 100€ (10 élèves de Breuilpont)

MRF (Vimoutiers) Etablissement de formation en alternance d'enseignement agricole, métier du cheval : 50€ (1 élève de Breuilpont)

TOTAL des subventions : 5500€ pour les associations communales+1000€ pour les associations hors commune

Suite au rapport fait, une question transmise par Madame Elisabeth GOARIN est posée: est-ce que l'association « les belles mécaniques » est toujours domiciliée à Breuilpont ?

Monsieur Didier GIRARD indique qu'ils sont domiciliés à la Mairie. De plus, comme ils ont un rassemblement une fois par mois sur la commune la subvention se justifie pleinement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DECIDE** d'octroyer les subventions énoncées ci-dessus

A la majorité (pour : 13/ contre : 0 / abstentions : 1)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le :13 /06 /2026

Et publication ou notification du : 13/06 /2026

Création d'une maison de service

2026_05_05

Rapporteur : Monsieur Frédéric BREMARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir la réflexion sur la faisabilité de transformation du bâtiment qui abrite la bibliothèque en maison de service autour du bien-être et du soin. Il faudrait également déplacer le monument aux morts devant. Aujourd'hui on est sollicité par des professionnels qui souhaitent s'installer sur la commune et nous ne sommes pas en mesure de leur proposer un local. L'idée est de faire une jonction avec le nouveau quartier du Mont Vallet pour qu'il y ait une continuité de commerces/offres de service dans le bourg.

Concernant le déplacement du monument aux morts, Monsieur Olivier LEGRIS, souhaite qu'un comité de pilotage soit créé au sein du Conseil. De même une réflexion autour du relogement de la famille qui habite le logement au-dessus de la bibliothèque devra être pensé.

Monsieur Michel ALBARO indique également que pour faire partie du réseau de la médiathèque il faut pouvoir proposer une superficie plus importante qui correspond à un coefficient multiplicateur du nombre d'habitants (0.07m²/habitant).

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le principe du lancement d'une étude de faisabilité relative à la transformation du bâtiment communal situé au 25 rue Victor Hugo en maison de services pluridisciplinaires autour du soin et du bien-être ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la consultation de prestataires spécialisés et des partenaires institutionnels ;
3. D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, sous réserve des arbitrages budgétaires et des cofinancements mobilisables ;
4. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention susceptible de participer au financement de cette étude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une maison de services pluridisciplinaire autour du soin et du bien-être dans un bâtiment communal ;
- AUTORISE Monsieur/Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- AUTORISE le dépôt des demandes de subventions correspondantes.

A l'unanimité (pour : 14/ contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le :13 /06 /2026

Point de séance :

Concernant l'augmentation taxe de dégrèvement sur les logements vacants. La loi de finances pour 2026 supprime les deux dispositifs actuels :

- la **taxe sur les logements vacants (TLV)**, applicable dans les zones tendues ;
- la **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)**, que les communes pouvaient instituer par délibération.

Ces deux taxes sont remplacées par une **taxe unique sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)** à compter des impositions de 2027.

Les pouvoirs des communes

La réforme renforce le rôle des communes et des intercommunalités :

- elles percevront le produit de cette nouvelle taxe ;
- dans les communes situées hors des zones où la taxe s'applique automatiquement, la mise en œuvre reste subordonnée à une délibération de la collectivité ;
- la loi permet également aux communes, dans certaines conditions, de **majorer le taux** de la taxe, avec une possibilité d'augmentation pouvant aller jusqu'à **30 % la première année et 60 % les années suivantes**, selon les modalités prévues par le Code général des impôts.

Objectif de la réforme

Le Gouvernement poursuit plusieurs objectifs :

- remettre plus rapidement sur le marché les logements inoccupés ;
- simplifier un système qui comportait deux taxes différentes ;
- donner davantage de moyens d'action aux collectivités confrontées à une pénurie de logements.

Concernant le projet de méthaniseur :

Il est indiqué que les communes de Villiers-en-Désœuvre, Bueil et Breuilpont, ainsi que des habitants volontaires, souhaitent constituer un comité de suivi chargé d'assurer un suivi des décisions prises par la Préfecture relatives au projet.

Monsieur Olivier LEGRIS, associé au projet de méthanisation, informe l'assemblée que les travaux ont débuté il y a une dizaine de jours. La mise en service de l'installation est prévue pour le mois de juin 2027.

Madame Elisabeth GOARIN s'interroge sur les modalités de circulation des poids lourds dans le cadre de l'exploitation du site. Monsieur Olivier LEGRIS précise que les camions emprunteront l'accès situé par le haut de Chanu. Le trafic est estimé à un maximum de deux camions par jour, avec une augmentation ponctuelle de la circulation durant les mois de mai et d'octobre.

Monsieur Olivier LEGRIS indique par ailleurs que le projet sera comparable à celui réalisé sur la commune de Tilly et propose l'organisation d'une visite de ce site afin de permettre aux élus de découvrir une installation en fonctionnement.

Questions orales et tour de table

Madame Elisabeth GOARIN demande quand aura lieu le relevage de tombe

- Monsieur Michel ALABARO indique qu'on va relancer les demandes de devis.

Monsieur Frédéric BREMARD indique qu'il y a eu une erreur commise par le camion poubelle qui a déversé du liquide sur la chaussée. Les services de SNA vont venir nettoyer cela.

Monsieur Didier GIRARD indique que la fête du village va se passer cette année comme habituellement : feu d'artifice, groupe de musique, foire à tout, retraite aux flambeaux. Le seul changement est relatif au repas car il n'y a pas assez de bénévoles pour servir. Donc on fera venir des Food truck. Le comité des fêtes gèrera seulement la buvette. Tous les bénévoles sont les bienvenus pour l'installation vendredi 03 juillet au matin.

Monsieur Frédéric BREMARD indique qu'avant cet hiver tout le domaine des bois de Saint Chéron passera aux lampes LED.

Madame Françoise GEGU indique qu'il y a eu des travaux au bout de la rue des petits près.

Monsieur Olivier LEGRIS indique qu'un renforcement de transfo va avoir lieu au bout de la rue des Cornouillers à Saint Chéron. Il sera posé sur le chemin communal. Monsieur Michel ALABRO indique que la mairie n'a pas été pas informée. Il va se rapprocher du SIEGE 27.

Monsieur Luc TROGNON a assisté à la commission rivière. Aménagement de la planchette : travaux été 2027.

Les sujets concernant Lorey et la vanne à poisson ont été remis à l'ordre du jour. L'idée serait de fermer la vanne à poisson de l'île aux communes.

Ø REPORT :

La (le) secrétaire de séance et le Maire ont validé le présent PV.

Michel ALBARO
Maire

Frédéric BREMARD
Secrétaire de séance



Fin de séance : 23h14